



DEMANDE D'ACCES AU DOSSIER MEDICAL AUTORITE PARENTALE

Madame, Monsieur,

Au regard de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé et du décret du 29 avril 2002, vous pouvez avoir communication de votre dossier médical selon différentes modalités :

- soit par l'intermédiaire d'un médecin (de l'Institut Curie ou extérieur) que vous désignerez et qui vous expliquera les informations médicales contenues dans votre dossier.
- soit sans accompagnement médical.

Dans votre intérêt, nous vous recommandons un accompagnement médical afin que le contenu de votre dossier soit bien compris

Avant toute communication des informations concernant le mineur au titulaire de l'autorité parentale, le médecin doit avoir obtenu l'accord du mineur si son âge le permet

Pour mieux répondre à votre demande, vous veillerez à renseigner le formulaire (voir au dos) et à fournir

- la photocopie de votre carte d'identité recto-verso, passeport ou permis de conduire

Votre demande renseignée est à adresser par écrit au Directeur de l'Ensemble Hospitalier de l'Institut Curie :

Pour le site de Paris : Institut Curie – Direction de l'Institut 26, rue d'Ulm 75248 Paris Cedex 05

Pour le site de St Cloud : Institut Curie - Direction de l'Institut 35 rue Dailly 92210 Saint Cloud

❖ Si vous demandez l'envoi de votre dossier intégral

Après réception du formulaire, un devis sera établi en fonction du nombre de pages de votre dossier et des tarifs applicables. Il vous sera adressé par courrier postal, par messagerie électronique (adresse e-mail).

Tarifs applicables :

De 1 à 20 pages	0.18 € par page	+ 5€ en envoi recommandé	+ 16€ si envoi en chronopost
De 21 à 100 pages	0.15 € par page	+ 10€ en envoi recommandé	+ 16€ si envoi en chronopost
Supérieur à 100 pages	0.10 € par page	+ 15 € en envoi recommandé	+ 16€ si envoi en chronopost

❖ Si vous demandez le retrait en mains propres à l'Institut Curie :

Après réception du formulaire, un devis sera établi en fonction du nombre de pages de votre dossier à imprimer hors frais postaux.

Un courrier ou une prise de rendez-vous téléphonique vous précisera la date à partir de laquelle vous pourrez vous déplacer pour retirer les documents auprès de la personne indiquée.

❖ Si vous demandez une consultation sur place :

Le secrétariat du praticien de l'Institut Curie vous contactera pour prendre rendez-vous pour la consultation sur place du dossier. La consultation du dossier médical sur place est gratuite. Toutefois, si vous demandez lors de cette consultation la reproduction de l'intégralité du dossier ou une partie, l'édition vous sera facturée aux tarifs appliqués pour l'envoi d'un dossier hors frais postaux.

Important : Les informations du dossier médical sont strictement personnelles. Un usage non maîtrisé par la révélation ou la diffusion de certaines de ces informations peuvent nuire à son titulaire. Certaines demandes de tiers peuvent être illégitimes, il est vivement conseillé de prendre un avis auprès d'un médecin avant de les communiquer

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Professeur Pierre FUMOLEAU

Directeur de l'Ensemble hospitalier

A remplir par le demandeur

DOSSIER N° _____

Cochez le site de prise en charge concerné :

☐ Paris

☐ St Cloud

Identité du/des titulaires de l'autorité parentale

Mme :	Monsieur :
Adresse :	Adresse :
Code postal :	Code postal :
Ville :	Ville :
Date de naissance :	Date de naissance :
Numéro de téléphone :	Numéro de téléphone :

Identité du patient :**Nom, Prénom :**

Date de naissance :/...../.....

Je demande l'accès au dossier médical d'un parent en qualité d'ayant droit (cocher la case correspondante) :

Par l'intermédiaire du médecin de mon choix (Nom et adresse de ce médecin)

Avec l'accompagnement d'un médecin de l'Institut Curie (qui vous contactera)
 Dans ce cas, veuillez indiquer lequel.....

Sans accompagnement médical (le dossier vous sera envoyé par courrier avec accusé de réception)

Modalités d'accès au dossier médical (cocher la case correspondante)

- Envoi de la copie du dossier par courrier avec accusé de réception et Chronopost
 Envoi de la copie du dossier par courrier avec accusé de réception sans Chronopost
 Retrait de la copie du dossier à l'hôpital
 Consultation sur place du dossier médical

Pour quelle(s) raison(s) souhaitez-vous avoir accès à ce dossier médical (cocher la case correspondante) :

- Un second avis médical Un changement d'adresse ou de médecin
 Une insuffisance de l'information
 Autres raisons (précisez lesquelles).....

Date de la demande

...../...../.....

Signature du demandeur